

**Document à remettre au secrétariat d'ici au
1^{er} octobre 2021 pour le 1^{er} séjour**

Règlementation cantonale

Dès la rentrée 2018, les élèves de MSCI qui effectuent un séjour linguistique dans un pays de langue allemande, anglaise ou italienne en vue de leur entrée en formation et durant leur formation peuvent recevoir un subside de 250 fr. par semaine, soit 1'500 fr. au maximum pour la totalité des séjours.

La demande de subside est accompagnée d'un dossier documenté (titres de transport, liste des frais avec justificatifs et attestations de séjour notamment).

La décision relève du directeur du gymnase.

A remplir par le candidat

Nom :
Prénom :
Filière de formation :
Dates du séjour linguistique :
Durée en semaines :

Documents à joindre à cette demande :

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Originaux des factures liées au séjour et leurs justificatifs de paiement

Il est impératif de fournir ces documents pour prétendre au subside. Puisque deux séjours sont obligatoires, un montant maximal de 750 CHF sera versé par séjour.

A remplir par C. Page

Validation du séjour :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Visa :	

A remplir par J. Steffen

Validation du subside :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Montant octroyé :	
Visa :	

**Document à remettre au secrétariat d'ici au
1^{er} juillet 2022 pour le 2^{ème} séjour**

Règlementation cantonale

Dès la rentrée 2018, les élèves de MSCI qui effectuent un séjour linguistique dans un pays de langue allemande, anglaise ou italienne en vue de leur entrée en formation et durant leur formation peuvent recevoir un subside de 250 fr. par semaine, soit 1'500 fr. au maximum pour la totalité des séjours.

La demande de subside est accompagnée d'un dossier documenté (titres de transport, liste des frais avec justificatifs et attestations de séjour notamment).

La décision relève du directeur du gymnase.

A remplir par le candidat

Nom :
Prénom :
Filière de formation :
Dates du séjour linguistique :
Durée en semaines :

Documents à joindre à cette demande :

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Originaux des factures liées au séjour et leurs justificatifs de paiement

Il est impératif de fournir ces documents pour prétendre au subside. Puisque deux séjours sont obligatoires, un montant maximal de 750 CHF sera versé par séjour.

A remplir par C. Page

Validation du séjour :	Oui	Non
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Visa :	

A remplir par J. Steffen

Validation du subside :	Oui	Non
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Montant octroyé :	
Visa :	